

CALENDRIER DU COLLÈGE LE ROSAIRE

RENTRÉE 2023

LA RENTRÉE EST FIXÉE AU :

Pour les élèves de 6^{ème} : **LUNDI 4 SEPTEMBRE** 8h30 – 15h00 (avec demi-pension, sauf pour les externes)

Pour les élèves de 5^{ème} : **LUNDI 4 SEPTEMBRE** 9h30 – 12h30 (sans demi-pension)

Pour les élèves de 4^{ème} : **LUNDI 4 SEPTEMBRE** 14h10 – 17h05

Pour les élèves de 3^{ème} : **LUNDI 4 SEPTEMBRE** 14h10 – 17h05

L'emploi du temps du collège débutera le **MARDI 5 SEPTEMBRE** à 8h30 (demi-pension assurée)

Une **PRÉ-RENTRÉE** est prévue le **jeudi 31 août 2023 à 17h30** pour tous les **nouveaux élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}**, ainsi que pour les **nouveaux 6^{èmes}** qui n'ont pu venir à l'accueil du 17 juin dernier.

La photo de classe aura lieu le **JEUDI 14 SEPTEMBRE**

HORAIRES

A partir du 5 septembre, un accueil des élèves demi-pensionnaires est assuré de 8h15 à 17h05 et jusqu'à 18h pour les élèves inscrits à l'étude surveillée du soir.

L'accueil des élèves externes de 6^{ème} se fait de 8h15 à 11h35 puis de 13h à 17h05 ou 18h selon inscription à l'étude surveillée ou non.

Les horaires de chacun sont fixés par l'emploi du temps.

L'accès à l'établissement par le petit portillon sis 39, rue du Général de Gaulle, est possible uniquement pour les élèves ayant cours à 13h10, et pour les horaires intermédiaires de la journée.

Les élèves externes qui reprennent leurs cours à 14h05 devront impérativement attendre l'ouverture du grand portail à 13h55, rue de la Forge, pour entrer dans l'enceinte de l'établissement.

DATES DES VACANCES SCOLAIRES AU COLLÈGE LE ROSAIRE

TOUSSAINT : vendredi 20 octobre 2023 après les cours au lundi 6 novembre 2023 au matin ;

NOËL : jeudi 21 décembre 2023 après les cours au lundi 8 janvier 2024 au matin ;

HIVER : vendredi 9 février 2024 après les cours au lundi 26 février 2024 au matin ;

PRINTEMPS : vendredi 5 avril 2024 après les cours au lundi 22 avril 2024 au matin ;

ASCENSION : mardi 7 mai 2024 après les cours au lundi 13 mai 2024 au matin.

L'établissement sera fermé le **lundi de Pentecôte (20 mai 2024)**.

Début des vacances d'été : La fin de l'année scolaire est fixée au 5 juillet après les cours. Cette date sera certainement modifiée en fonction de celle du Diplôme National du Brevet et vous sera communiquée dès que possible.

⚠ Nous vous demandons de bien vouloir vous conformer **RIGOREUSEMENT** aux dates prévues pour le début et la fin des vacances. En cas de non-respect réitéré de ces dates, le contrat de scolarisation passé avec l'établissement et renouvelable annuellement au cours des années collège pourrait être remis en cause.

DES RENCONTRES PARENTS-PROFESSEURS

- Une réunion de parents par niveau est organisée en début d'année :
 - 6^{ème} : mardi 5 septembre 2023 à 18 h précises en salle de restauration
 - 5^{ème} : vendredi 8 septembre 2023 à 18 h précises en salle de restauration
 - 4^{ème} : mardi 12 septembre 2023 à 18 h précises en salle de restauration
 - 3^{ème} : vendredi 15 septembre 2023 à 18 h précises en salle de restauration
- Une réunion parents-professeurs individuelle
 - 4^{ème} : mardi 12 décembre 2023 à partir de 16h15
 - 3^{ème} : mardi 19 décembre 2023 à partir de 16h15
 - 6^{ème} : mardi 9 janvier 2024 à partir de 16h15
 - 5^{ème} : jeudi 18 janvier 2024 à partir de 16h15

À QUI S'ADRESSER ?

CONCERNANT LA SCOLARITÉ

À CHAQUE PROFESSEUR

Pour toute question concernant la matière qu'il enseigne. Les rendez-vous sont à prendre via le carnet de liaison.

AU PROFESSEUR PRINCIPAL

Pour une vue d'ensemble sur la scolarité de l'élève, le professeur principal est l'interlocuteur privilégié. Les rendez-vous sont à prendre via le carnet de liaison.

À L'UN DES RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

- en sixième : Madame GAUVRIT
- en cinquième : Monsieur LANDUREAU
- en quatrième : Madame BELLAIR
- en troisième : Monsieur DUCROCQ

Pour ce qui concerne le suivi de la scolarité dès lors que celle-ci pose quelques soucis, l'orientation, les propositions du conseil de classe... ou tout problème important concernant l'intégration de votre enfant au collège. Les rendez-vous sont à prendre via le carnet de liaison.

▪ Concernant la vie scolaire

AUX RESPONSABLES DE PÔLE DE VIE SCOLAIRE

- en sixième : Madame ARAGON
- en cinquième : Monsieur BIENASSIS
- en quatrième : Monsieur DI MEO
- en troisième : Madame LAHAXE

Pour tout ce qui relève de la « vie scolaire », c'est-à-dire le vécu de votre enfant en dehors des heures où il est pris en charge par un professeur, tout ce qui relève du comportement général, de la vie de groupe et du suivi des absences et retards.



Pour signaler l'absence de votre enfant, merci de le faire au 01 34 18 38 00 au plus tard le matin même du jour de l'absence, par téléphone à l'accueil.

À QUI S'ADRESSER ? DE MANIÈRE PLUS GÉNÉRALE

A LA DIRECTRICE ADJOINTE DU COLLÈGE: Madame MELOU

Pour les situations particulières et exceptionnelles.

AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT COORDONNATEUR : Madame COLOMBO-DAQUIN

Pour toute question dont le cadre implique plusieurs unités pédagogiques ou concerne l'Ensemble Scolaire. Les rendez-vous sont à prendre par téléphone via le secrétariat de Notre-Dame de Bury.

AU SERVICE COMPTABILITÉ : Madame GALLO

Pour toute question concernant le paiement des frais de scolarité et de demi-pension, ou toute difficulté rencontrée dans ce domaine, question qu'elle traitera ensuite avec le chef d'établissement coordonnateur.

AU SECRÉTARIAT DU COLLÈGE : Madame BINET

Pour le suivi administratif de votre enfant, pour les demandes de renseignements et les formalités, telles que certificats de sortie, bourses, etc.

L'ACCUEIL DU ROSAIRE : Madame MALTO

Lundi, mardi : 7 h 45 à 18 h 15
Jeudi et vendredi de 7 h 45 à 18 h 00
Mercredi de 7 h 45 à 13 h 15

Toute correspondance sera adressée à

COLLÈGE LE ROSAIRE
39, rue du Général de Gaulle
95320 SAINT-LEU-LA-FORET
01 34 18 38 00
collegerosaire@bury-rosaire.fr

Merci de mentionner sur l'enveloppe la personne ou le service intéressé

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est inséré dans le carnet de liaison : parents et élèves doivent en prendre connaissance et signer ce carnet de liaison.

Tout élève inscrit au Collège Le Rosaire s'engage à respecter intégralement ce règlement.

DEMANDE D'ABSENCE EXCEPTIONNELLE

Toute absence en dehors du calendrier officiel des vacances doit demeurer **exceptionnelle** et faire l'objet d'un courrier ou mail via Ecole Directe adressé à la directrice adjointe, Madame MELOU.

Merci de ne pas utiliser pour cela le carnet de liaison.

CARNET DE LIAISON

Les élèves du collège sont munis dès la rentrée d'un carnet de liaison destiné à enregistrer les retards, les absences, les autorisations de sortie et des pages permettant une correspondance courte et **non confidentielle** entre l'établissement (direction, professeurs, éducateurs) et la famille.

Nous attirons votre attention sur l'importance de ne pas utiliser ces pages pour des sujets délicats ou lorsque vous êtes en désaccord avec des décisions prises dans l'établissement. Pour des questions éducatives évidentes, votre enfant doit rester en dehors du nécessaire dialogue alors à entamer.

Il comporte également des feuilles de suivi du travail et du comportement que nous vous demandons de consulter régulièrement.

En cas de perte ou de détérioration de ce carnet, l'élève devra en racheter un nouveau au prix de 5€, auprès du responsable de vie scolaire du niveau.

ÉVALUATION DES ÉLÈVES

Les bulletins trimestriels et les bulletins de suivi des acquis scolaires sont envoyés via École Directe. **Ils sont à télécharger et à conserver.** Aucun duplicata ne sera fait.

BADGES

Chaque élève reçoit un badge en début d'année. **Il doit toujours l'avoir sur lui.**

Ce badge sert de carte d'identité scolaire, il permet d'accéder à la restauration et d'emprunter des livres au CDI. Il ne doit donc en aucun cas être raturé (ni écriture, ni dessin) sous peine de devoir être racheté.

Tout élève désirant déjeuner doit présenter son badge à l'entrée du self.

Les élèves externes désirant déjeuner occasionnellement se présenteront à la restauration avec leur badge ; le règlement des repas occasionnels s'effectue par carte bancaire, en ligne, à partir de l'espace famille Ecole Directe. Il est demandé de créditer par avance le porte-monnaie self.

En cas de perte ou de détérioration de ce badge, il doit être renouvelé contre paiement de 10 € par carte bancaire en ligne à partir de l'espace Famille Ecole Directe. Le responsable de vie scolaire remettra son nouveau badge à l'élève.

En cas d'oubli, dans un souci d'éducation à la responsabilité, l'élève pourra être pénalisé.

LES MANUELS SCOLAIRES

Les enseignants peuvent se servir de manuels scolaires, de manuels numériques et de séquences numériques qu'ils auront construites pour dispenser leurs cours.

Les manuels scolaires qui seront distribués à la rentrée le seront en échange d'un chèque de caution, qui sera débité en cas de perte ou de détérioration.

Nous vous invitons à inciter vos enfants à **en prendre le plus grand soin et à les couvrir d'une couverture plastique non-collante, dès le début de l'année.**

⚠ CHÉQUE DE CAUTION

Le bon état des livres scolaires est garanti par un **chèque de caution de 150 euros à apporter le jour de la rentrée, à l'ordre de l'ASMBR.**

Il sera précisé au dos du chèque le nom, prénom et la classe de l'élève.

FOURNITURES SCOLAIRES

La liste des fournitures par niveau est disponible sur la centrale d'achats SCOLEO.

www.scoleo.fr

Ce service aux familles est mis en place par l'APEL Bury-Rosaire

SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES

L'établissement scolaire peut organiser des sorties dans un objectif pédagogique précis. Celles-ci permettent d'assurer une activité d'enseignement sous une forme et dans un lieu différents (visite d'un monument, d'un musée, représentation théâtrale, journée de cohésion ...). Si le Pass culture vient parfois en soutien de la contribution des familles, un budget prévisionnel d'une centaine d'euros est à prévoir pour l'année, à réajuster en fonction du projet de classe.

Concernant d'éventuels voyages scolaires, l'information vous sera communiquée en début d'année.

TENUE DE SPORT

Les élèves rangeront leurs affaires de sport dans un sac destiné exclusivement à cet effet. **Chaque pièce de leur tenue sera marquée à leur nom.**

Pour des raisons d'hygiène, **cette tenue est strictement réservée aux activités de sport**. Les élèves changeront de vêtements après le sport. Nous rappelons que pour des questions de sécurité, **les déodorants en aérosol sont interdits**.

Pendant la journée les élèves seront habillés en « tenue de ville » correcte.

OBJETS TROUVÉS

Nous souhaitons attirer votre attention sur le nombre considérable de vêtements et objets divers qui ne retrouvent pas leur propriétaire chaque année. En fin d'année, les vêtements et objets non récupérés sont donnés au Secours Catholique ou de la Croix Rouge. Merci de votre vigilance à suivre de près les affaires de votre enfant. Les objets et vêtements trouvés sont regroupés au bureau du pôle éducatif ou à l'accueil.

ASSOCIATION SPORTIVE

Voir circulaire jointe : Arts du cirque. VTT. Natation. Multisport.

CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (C.D.I.)

Animé par Mme GOUILLY, enseignante documentaliste, ce centre est à la disposition des élèves qui peuvent y faire des recherches, y emprunter certains documents et y participer aux différentes activités proposées.

PARCOURS AVENIR :

Nous attirons l'attention des élèves sur l'intérêt de se documenter pour mieux se mettre en projet, et de ne pas attendre la fin de l'année de 3^e pour connaître les choix d'orientation possibles pour réaliser ces projets.

Pour les questions relatives à l'orientation, le professeur principal, le responsable pédagogique, Mme LAHAXE pour le niveau 3^e ou Mme ROLIN pour les niveaux 5-4^e, sont les interlocuteurs des élèves et des parents.

Dans le cadre de l'éducation à l'orientation des actions seront mises en place de la 5^e à la 3^e.



STAGE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL 3^{ÈME}

Du 18/12/2023 au 22/12/2023 inclus. Nous recommandons aux élèves de se mettre en recherche de stage dès maintenant. La convention de stage sera disponible dès la rentrée. Il vous faudra l'éditer en 3 exemplaires afin de la faire compléter par l'employeur et le Collège. Le stage devra se dérouler impérativement aux dates mentionnées ci-dessus.

INFIRMIERIE : infirmière Mme VEZIN (lundi – mardi – jeudi – vendredi, à partir de 10h)



En aucun cas un élève malade n'est autorisé à appeler sa famille lui-même.

Nous rappelons que l'infirmerie scolaire a pour vocation de faire de la prévention, de suivre les élèves ayant des traitements médicaux et de traiter les urgences du jour (accidents, malaises...). **Elle n'est en aucun cas un dispensaire assurant les soins qui doivent être pris en charge par les familles** (maux du week-end, blessures pas ou mal soignées...). Pour rappel, votre enfant ne pourra en aucun cas rentrer chez lui seul même si vous habitez près de l'établissement. Nous invitons les familles dont les enfants ont un PAI à contacter Mme Vezin dès la rentrée scolaire.

A.P.E.L. BURY-ROSAIRE

Cette association adhère à une Union Nationale des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre. Par son activité aux côtés de l'équipe éducative, l'APEL contribue à créer un climat de collaboration et de coéducation entre les familles et l'école.

Venez nombreux à l'Assemblée Générale annuelle qui aura lieu début octobre (date à venir) à 20h à Bury.

LES ENTRÉES ET SORTIES

Jusqu'à nouvel ordre le plan VIGIPIRATE alerte attentat est toujours activé.

Celui-ci nous impose la limitation des accès ainsi que le contrôle de toute personne entrant dans l'établissement. Nous vous remercions de votre collaboration **en vous présentant à l'accueil avant toute circulation au sein de l'établissement.**

SÉCURITÉ

La circulation étant particulièrement dense dans la rue du Général de Gaulle, les élèves sont invités à observer toutes les règles de sécurité à l'entrée et à la sortie.

Vous diminuerez les risques d'accident pour votre enfant en lui demandant :

- ◆ de rentrer dans le collège dès son arrivée le matin. Les stationnements sur les trottoirs sont sources de danger aux heures de grande circulation, il est évidemment ***interdit aux élèves de ressortir du collège*** après être entrés le matin et en dehors des horaires prévus.
- ◆ de rentrer dans l'établissement en descendant de sa trottinette, de son vélo ou de son cyclomoteur.
- ◆ de veiller, à la sortie des cours, à éviter toute bousculade.

En outre, les règles de sécurité routière sont à respecter comme :

- ◆ toujours traverser sur les passages piétonniers après avoir regardé à gauche et à droite.
- ◆ ne pas circuler, avec leur cycle, sur les trottoirs.

Bien se rappeler que le moyen de transport est de la responsabilité des familles et que ce choix pourra être remis en cause si l'élève ne respecte pas les consignes de sécurité.

Nous vous demandons instamment de ne pas stationner sur la chaussée, de ne pas déposer vos enfants devant le portail du collège et de ne pas y faire demi-tour. Un parking se trouve à proximité, au niveau de la gare. Nous vous rappelons la valeur de l'exemple, ainsi que le passage par vos enfants de deux niveaux de l'attestation de sécurité routière en 5^e et en 3^e.

Pour des questions de sécurité, il est interdit de rentrer dans l'enceinte de l'établissement à pied par le portail des véhicules automobiles ; de même cet accès n'est pas autorisé aux parents qui accompagnent leurs enfants.

Des garages, non couverts et non gardés (établissement non responsable en cas de détérioration ou de vol), placés près du château, sont à la disposition des élèves pour les deux roues. Nous rappelons que ces derniers doivent être attachés.

Nous souhaitons à votre enfant une belle année scolaire 2023 - 2024

Mme Isabelle MELOU
Directrice adjointe du Collège

Mme Céline COLOMBO-DAQUIN
Chef d'Établissement Coordinateur

Collège Le Rosaire - Liste de fournitures - 4ème - Année scolaire 2023-2024

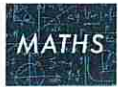
Le jour de la rentrée, apporter seulement de quoi écrire (feuilles, trousse) ainsi que le cartable pour rapporter les livres

- 1 agenda
- trousse de base : gomme, taille crayon avec réservoir, crayon à papier (HB ou critérium), surligneurs, ciseaux, colle en bâton, correcteur non liquide, quelques crayons de couleurs, stylos bille ou plume, effaceur d'encre, un stylo 4 couleurs, quelques feutres fins de couleur
- copies simples et doubles perforées à grands carreaux pour les classeurs
- pochettes transparentes perforées pour les classeurs
- papier calque
- papier millimétré
- papier blanc
- 1 clé USB en commun avec la SVT, les Sciences Physiques, Mathématiques et la Technologie



Le français

- 3 cahiers grand format (24x32), grands carreaux 48 pages
- 1 pochette A4 cartonnée avec rabats et élastiques pour les évaluations
- 1 TP « le labo de grammaire 4ème » - Editions Nathan - Avril 2021 - ISBN : 9782091716367



- Compas, équerre, rapporteur, double-décimètre
- 2 cahiers, 96 pages ou 48 pages, grand format 24 x 32, à petits carreaux, sans spirale.
- Calculatrice scientifique de collège avec mode d'emploi Texas Instruments ou Casio conseillée



L'histoire-géographie

- 2 cahiers 24 x 32, grands carreaux, 48 pages



- 12 crayons de couleur et 12 feutres
- 1 cahier 24x32, grands carreaux, 48 pages



- 1 cahier 96 pages, format 24 x 32, grands carreaux, sans spirale



L'anglais

- 1 classeur souple 21 X 29,7 - 6 intercalaires



- tenue de sport uniquement réservée pour l'EPS : une paire de chaussures de sport (pas de Converse), 1 jogging haut et bas, 1 vêtement de pluie, style K-Way, 1 gourde, le tout marqué au nom de l'élève.



La physique-chimie

- un classeur souple, 5 intercalaires
- Utilisation du Livret acheté en 5ème de physique-chimie Cycle 4 - Collection Espace, Edition Bordas
- ISBN : 9782047337462
- Utilisation du Cahier d'expériences acheté en 5ème "Mon labo de physique-chimie" Cycle 4, Editions Hachette
- ISBN : 9782017875260



Espagnol

- 1 classeur souple - 8 intercalaires
- 1 dictionnaire bilangue Français/Espagnol de poche



La musique

- 1 cahier format 24 x 32, 48 pages (pas de cahier musique et chant)



La technologie

- 1 grand classeur et 8 intercalaires

Le latin



- Utilisation du cahier acheté en 5ème
- Dixit 4ème : cahier de latin 2021 - Nathan



- 1 grand cahier, grands carreaux, 96 pages

ATTESTATION

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR

Je soussigné M/Mme (prénom NOM) en ma qualité de représentant légal de (prénom NOM de l'enfant)

Atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR (arrêté du 7 Mai 2021) et a répondu par la négative* à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal.

**Si « non », vous devez consulter un médecin et remplir le certificat médical ci-dessous en précisant les sports contre-indiqués.*

Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition

Je soussigné(e)
 Docteur en médecine, demeurant :

 Certifié avoir examiné :
 Né(e) le :

Et n'avoir constaté à ce jour, aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique des sports suivants en compétition (rayer les sports contre-indiqués)

Natation VTT Arts du cirque Multisports

Fait à : le

Cachet et signature du médecin



**ASSOCIATION SPORTIVE
LE ROSAIRE**

En complément de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), le sport scolaire offre à tous les élèves volontaires la possibilité de pratiquer des activités physiques et sportives dans le cadre de l'association sportive scolaire. L'implication des élèves dans la vie de l'association sportive et dans l'organisation d'événements est particulièrement encouragée. Elle vise à les responsabiliser, favoriser leur autonomie et leur prise d'initiative.

Nous leur offrons la possibilité de pratiquer **les arts du cirque, le VTT, la natation et du multisport (activités artistiques, sports de raquettes, sports collectifs)**.

Activités	Responsables	Horaires	Lieu
Arts du cirque	Mme BRUNAUT	Mercredi de 13h à 14h	Salle de gym Rosaire
VTT	M.BIGNES M.FLESCH	Mercredi : - 13h00 à 14h45 (groupe découverte) - 15h00 à 16h30 (groupe sportif) (Selon un planning annuel défini)	Rdv devant les vestiaires EPS
Natation	Mme Brunaut	Mercredi 14h00 à 16h00	piscine St Leu
Multisport	Mme Turpin	En semaine de 12h30 à 13h15	Collège



INSCRIPTION

Les inscriptions se feront par informatique via un lien envoyé sur Ecole Direct à la rentrée. Nous assurerons une permanence le **Mercredi 13 Septembre 2023 de 12h30 à 14h**, (permanence assurée devant les vestiaires du Rosaire pour répondre aux éventuelles questions des parents d'élèves « nouveaux inscrits »).

- Bulletin d'inscription ci-contre à compléter + règlement spécifique pour le VTT (ce document sera donné à votre enfant par le prof d'EPS ; le réclamer !).
- Montant de la cotisation annuelle : 55 euros (à régler via le lien)
- attestation santé et/ou certificat médical.

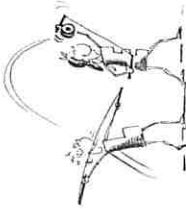
Remarques particulières :

- les inscriptions seront prises dans la limite des places disponibles !
- Nous ne prêtons pas de vtt.
- Il n'y aura pas de VTT entre Décembre et Février.

Le CIRQUE débute :

Mercredi 20 Septembre

13h-14h



La Natation débute :

Mercredi 20 Septembre

14h-16h (rdv collège)



Le VTT débute :

Mercredi 20 Septembre

13h15-16h00



Multisports

A partir du 18 Septembre

12h30 – 13h15

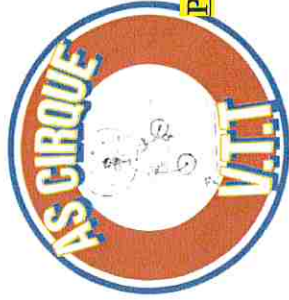
QUELS OBJECTIFS ?

ASPECT SPORTIF :

- Contribuer à l'épanouissement de chaque élève par la recherche de la prestation optimale, de la performance, du développement des compétences sportives, de ses potentialités et de la dimension citoyenne.
- Respect des personnes et des règlements.

ASPECT ÉDUCATIF :

- Permettre un apprentissage de la vie associative par la prise de responsabilités et par l'engagement des élèves dans l'organisation des activités, des spectacles.
- Recherche de l'esprit d'initiative et d'autonomie (entraide, soutien, respect).
- Favoriser l'insertion, le respect des différences, l'égalité des chances.



Bulletin d'inscription - 2023/2024

(à remplir par le responsable légal de l'enfant)

Ecrire en lettre capitale SVP

Pour le VTT remplir aussi la fiche « spéciale VTT »

(votre enfant doit la réclamer à son prof d'EPS)

Je soussigné(e) : (nom du responsable légal de l'enfant)

demeurant : (adresse complète)

Tel Portable :

mail (obligatoire):

autorise l'élève: Nom : Prénom :

date de naissance : Classe :

à faire partie de l'association sportive du collège le Rosaire.

SPORT(S) PRATIQUÉ(S): Votre enfant a la possibilité de pratiquer une ou plusieurs activités s'il le souhaite. **Merci de cocher la/les case(s) concernée(s)**

VTT

Natation

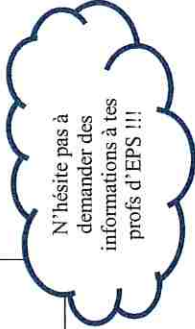
Cirque

Multisport

En outre, j'accepte que les responsables de l'Association sportive autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale et une anesthésie en cas de besoin *(trayer en cas de refus).*

Fait à Le

Signature :



ETUDE DU SOIR SURVEILLEE
Tous niveaux
17H05/18H00
Collège Le Rosaire – Année 2023-2024

Madame, Monsieur,

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant pour l'étude du soir surveillée de 17H05 à 18H00.

Cette étude fonctionne dès le début de septembre pour finir fin juin. Elle a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis en salle d'études au premier étage du château.

Le coût de cette étude (420 euros par an) est forfaitaire, quel que soit le nombre de jours de présence.

J'en profite pour rappeler ici quelques règles d'usage concernant l'étude du soir :

- ✓ C'est un temps de travail individuel, silencieux,
- ✓ Ce n'est pas une étude dirigée, l'éducateur n'animant pas d'aide aux devoirs ; néanmoins, il peut répondre aux questions des élèves,
- ✓ Dans le cas où votre enfant aurait terminé son travail, merci de lui recommander de prévoir une lecture personnelle, même de loisir, type livre ou magazine,
- ✓ Le règlement intérieur de l'établissement s'applique bien évidemment lors de cette étude.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les plus respectueuses.

I.MELOU
Directrice Adjointe du Collège Le Rosaire

MODALITES D'INSCRIPTION

**Merci de nous adresser un mail à l'adresse suivante : collegerosaire@bury-rosaire.fr
pour le lundi 11 septembre 2023 en nous précisant :**

- ✓ Nom, prénom, classe de votre enfant
- ✓ Les jours de présence à l'étude : lundi – mardi – jeudi – vendredi